

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 25 mars 2015

Délibération n° 2015 - 25/03/2015 - 3

*Election d'une personnalité extérieure au Conseil d'administration
de l'Université de Bourgogne*

Le Conseil d'administration

- VU le code de l'Education
- VU l'article 116 (portant dispositions transitoires) de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne sous leur version adoptée par le CA du 1^{er} février 2011
- VU le courrier en date du 6 janvier 2015 de Monsieur Bertrand THIBAUT présentant sa démission des fonctions de personnalité extérieure du Conseil d'administration

Après en avoir délibéré

Les membres élus du Conseil d'administration approuvent, avec 16 voix pour, 1 abstention :

la nomination de Monsieur Benoît GRELET en tant que personnalité extérieure siégeant au Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne.

Dijon, le 26 mars 2015

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Alain BONNIN

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement